

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures douze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 03 juillet 2020 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Étaient présents : GINDREAU Sonia, LE BRAS Didier, PAOLI Céline, POLIDORI Rosane, REMAUD Carl, BESNARD Catherine, OYSELLET Patrick, VRIGNON Olivier, VANHAUTE Huguette, BLUTEAU Grégory, MICHEAU Jonathan, HERB Jean, LIEVOUX Evelyne, MARETTE Martine, ROBIN Dominique.

Étaient excusés :

MICHEAU Alain donne procuration à Sonia GINDREAU.
Maryline GIRAUD donne procuration à Catherine BESNARD.
Karine Riant donne procuration à Patrick OYSELLET.
Gérard BOURON donne procuration à Martine MARETTE.
Nathanaëlle CADUE donne procuration à Didier LE BRAS.
Audrey GIBOULEAU donne procuration à Céline PAOLI.
Thierry BENOITEAU.
Nicolas VOY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil municipal nomme le secrétaire de séance : **Rosane POLIDORI**

Céline PAOLI arrive à 19h18

ORDRE DU JOUR

20-07-053 : Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs

20-07-053 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

- Vu le Code électoral en ses articles L.280 à L.293, L.O. 438-1 et suivants, L.O.500, L.O. 501, L.O. 502, L.O. 527, L.O. 528 et L.O. 529, R. 130-1 à R.148, R. 271, R.271-1, R.274 à R. 276, R.303, R.304, R.318 et R.319 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2121-17 ;
- Vu le Décret N° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

- Vu l'Arrêté N° 2020-DRLP/1-265 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants par commune en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 ;
- Considérant que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs ;
- Considérant que les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 pour désigner leurs délégués et suppléants ;
- Considérant que pour la commune de Jard sur Mer, sept délégués et quatre suppléants doivent être désignés ;
- Considérant que la désignation des délégués et des suppléants se fait simultanément, par bulletin secret et sans débat ;

MADAME LE MAIRE PROCEDE A L'APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CONSEIL.

MADAME LE MAIRE PROCEDE A L'ENREGISTREMENT DES LISTES POUR LES DELEGUES :

Il est déposé deux listes :

- La liste « Sonia GINDREAU »
- La liste « Jean HERB »

Madame le Maire procède à la lecture des listes de candidats. Il est constitué un bureau présidé par Madame le Maire et composé des deux plus âgés et des deux plus jeunes membres présents du Conseil municipal, à savoir :

- M. Jean HERB
- Mme Rosane POLIDORI
- M. Jonathan MICHEAU
- M. Grégory BLUTEAU

LE MAIRE FAIT PROCEDER AU VOTE A BULLETIN SECRET AINSI QU'AU DEPOUILLEMENT :

- Effectif légal du Conseil municipal : 23
 - Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
 - Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 15
 - Nombre de votants : 21
 - Nombre de suffrages exprimés : 21
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de bulletins nuls : 0
- ⇒ **La liste « Sonia GINDREAU » a obtenu 16 suffrages.**
- ⇒ **La liste « Jean HERB » a obtenu 5 suffrages.**

Sont désignés délégués :

- Céline PAOLI
- Olivier VRIGNON
- Sonia GINDREAU
- Carl REMAUD
- Rosane POLIDORI
- Patrick OYSELLET
- Jean HERB

Sont désignés suppléants :

- Didier LE BRAS
- Karine Riant
- Grégory BLUTEAU
- Evelyne LIEVOUX

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Société *Dinoshark* qui sollicite un terrain herbé de 1500 m². Cette société propose une animation de dinosaures mécaniques. Les organisateurs prendront en charge toutes les mesures nécessaires liées au Covid-19. Les séances se dérouleront de 10 heures à 19 heures et les dates retenues sont du 22 au 26 juillet 2020. Cette demande est validée par les élus pour l'année 2020. Patrick OYSELLET prendra contact avec le propriétaire pour arrêter les dates.
- Monsieur OYSELLET indique que le cirque FRITEAU et le cirque de Moscou seront également présents cet été à Jard sur Mer. Ils appliquent un protocole et filtrent à l'entrée. Les consignes sanitaires sont placées sous leur responsabilité.
Par ailleurs, un podium pour du chant sera également installé sur le parking herbé à côté de l'église.
- Pour répondre à la question de Monsieur BOURON relative aux précisions d'entretien du mausolée dont la commune a la charge, Madame le Maire répond que l'acte de concession a été retrouvé. Ce sont les services techniques qui s'occupent du cimetière et principalement François RETAIL qui connaît la liste des tombes concernées ainsi que leurs conditions d'entretien. Madame le Maire verra avec lui afin que cela soit fait.
- Patrick OYSELLET informe que les demandes d'organisation du feu d'artifice et du bal du 13 juillet 2020 n'ont pas été acceptées par la Préfecture. Concernant les petites animations (concerts, jonglerie...), elles sont autorisées avec le port du masque obligatoire. Une signalétique sera rappelée avec des oriflammes rappelant le port du masque et les gestes barrières.
Enfin, les règles seront rappelées au micro et en cas de non-respect l'animation sera arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 19h36.

Le Maire,
Sonia GINDREAU



Didier LE BRAS,

Le Secrétaire,
Rosane POLIDORI

Céline PAOLI,

Carl REMAUD,

Huguette VANHAUTE,

Patrick OYSELLET,

Olivier VRIGNON,

Rosane POLIDORI,

Jean HERB,

Grégory BLUTEAU,

Evelyne LIEVOUX,

Jonathan MICHEAU,

Martine MARETTE,

Dominique ROBIN,